

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 0  
Date de la Convocation : 11/03/24  
Date d'affichage : 11/03/24

Je certifie le  
conformément  
en vigueur,  
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°240327 : Demande de subventions - budget 2024

L'association des jeunes sapeurs-pompiers de Garnerans dont le siège est à Garnerans a pour objet la formation et l'encadrement de futurs sapeurs-pompiers.

Dans le cadre de la formation et l'encadrement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 12 novembre 2023, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De ne pas accorder à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Garnerans une subvention

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,

Le 21 mars 2024

Le Maire,  
Dominique BOYER

